



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 21 JUILLET 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 juillet 2009

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 21 juillet 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent: monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2009-07-451

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-07-452

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 6 juillet 2009

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 6 juillet 2009.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2009-07-453

Adoption du règlement numéro 2009-AG-022 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE

l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier entre les municipalités et le gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU

l'Assemblée nationale a introduit dans la *Loi sur la fiscalité municipale*, une nouvelle section, comprenant les articles 244.68 à 244.74 édictant la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale, donc dans le cas d'une agglomération, à la municipalité centrale, un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement ;

ATTENDU QUE

la *Loi* prévoit que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-AG-022 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

QUE copie de ce règlement soit transmis au Bureau du registraire du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2009-07-454

Appui à La corporation Le Versant d'or – Subvention aux logements abordables

ATTENDU QUE

le conseil est conscient du besoin de nouvelles habitations à loyer modique et abordables pour les personnes âgées;

ATTENDU QUE

le conseil désire apporter son appui à la corporation « Le Versant d'or » dans son projet, sous forme d'Organisme à But Non Lucratif, (OBNL) pour la création d'habitations pour personnes âgées autonomes, sur le territoire de la ville ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le but d'apporter son soutien à la corporation « Le Versant d'or » pour son programme de création de nouveaux logements à prix abordables pour les personnes âgées autonomes, s'engage à :

1. créer un programme municipal complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec – volet social et communautaire, en vue d'accorder une subvention de 10% de l'écart entre le loyer payable par le locataire et le loyer exigé par la Corporation, aux locataires admissibles audit programme de logements subventionnés, et ce, pour un maximum de 10 unités résidentielles sur les 24 logements qui seront construits;
2. autorise le maire et le greffier à présenter le programme auprès de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2009-AG-023 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec concernant le volet social et communautaire

Je, Robert Lamarre, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-AG-023 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec concernant le volet social et communautaire.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-AG-023, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

ADMINISTRATION

2009-07-455

Demande d'exemption de taxes – Parents uniques des Laurentides

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une demande d'exemption de taxes de la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QUE

la demande a été formulée par l'organisme « Parents uniques des Laurentides » localisé au 14, rue Brissette ;

ATTENDU QU'

après analyse, les critères exigés en vertu de la *Loi* sur la fiscalité municipale sont rencontrés ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne s'oppose pas à la reconnaissance par la Commission Municipale du Québec de l'organisme suivant « Parents uniques des Laurentides », pour l'exemption du paiement des taxes foncières et d'affaires, de l'immeuble situé au 14, rue Brissette.

ADOPTÉE

2009-07-456

Renouvellement du bail pour l'utilisation du quai municipal Alouette pour l'amarrage de bateaux – Les Bateaux Alouette inc.

ATTENDU QUE

le bail d'utilisation du quai municipal Alouette est expiré et que le conseil municipal accepte de le renouveler aux mêmes conditions pour l'année en cours;

ATTENDU QU'

un addenda à ce protocole d'entente est intervenu entre les parties afin de préciser la durée spécifique de ce renouvellement ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller#

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte de renouveler le bail entre la Ville et « Les Bateaux Alouette inc. », lequel prévoit l'utilisation du quai municipal Alouette, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2009 et autorise le maire et le greffier à signer l'addenda numéro 1 à cet effet.

ADOPTÉE

2009-07-457

Orages violents du 30 juin 2009 – Refoulements d'égouts et inondations de diverses propriétés – Mandat expert en sinistre

ATTENDU QUE

le 30 juin, un orage et des vents violents se sont abattus dans notre région causant des dommages à plusieurs propriétés par des refoulements d'égout ou inondations ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat à « Les expertises Richard Racette inc. », afin d'évaluer les dommages ainsi que la responsabilité de la Ville pour les adresses des propriétés suivantes :

- 95, rue Demontigny,
- 61, rue Demontigny,
- 12, rue Albert,
- 106, chemin du Tour-du-Lac,
- 6, rue Giguère,
- 45, rue Desjardins,
- 129-131, rue Principale.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant maximum de 8 500 \$, incluant les frais de l'expert plombier, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-140-00-995.

ADOPTÉE

2009-07-458

Vente définitive- Terrain acquis lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008 – Matricule 4599-77-9978

ATTENDU QUE

« Microgestion L.C. Inc. », s'est vu adjuger un terrain lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008 ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder à la vente définitive de ce terrain car l'année du droit de retrait est expirée ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate M^e Julie Chatelain, notaire, pour préparer et enregistrer les documents nécessaires à la vente définitive du terrain suivant, acquis lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008 :

<u>Matricule</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Lots</u>
4599-77-9978	Jacqueline et Yoram Assouline	4-127, 03,06B

QUE tous les frais reliés à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur, « Microgestion L.C. Inc. ».

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-07-459

Travaux carrefour giratoire – Ajustement décomptes progressifs nos.1 à 7

ATTENDU QU'

il y a lieu d'ajuster la répartition des items concernant le déblai de 2^e classe, les matériaux de sous-fondation et le granulat concassé MG 20 concernant les travaux du carrefour giratoire;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts procède à l'ajustement nécessaire et autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants, soient :

- crédit de 109 296.44 \$, taxes en sus (Règlement 2008-EM-145)
- 54 648.22 \$, taxes en sus (Règlement 2008-EM-146) et,
- 54 648.22 \$, taxes en sus (Règlement-2008-EM-147).

ADOPTÉE

2009-07-460

Décompte progressif no 7 – Travaux carrefour giratoire

ATTENDU

le contrat adjudgé à MBN Construction inc. pour la réalisation de travaux de voirie, d'égouts et d'aqueduc, dans le cadre d'un protocole signé avec le ministère des Transports du Québec, pour la construction d'un carrefour giratoire et la réfection de services municipaux;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du ministère des Transports du Québec :

- accepte la recommandation de paiement no 7 préparée par Claude Lavigne, ingénieur chargé de projet auprès de CIMA+, au montant de 124 302,76 \$ taxes en sus, pour les travaux réalisés jusqu'en date du 10 juin 2009 ;
- accepte le paiement à « MBN Construction Inc.», de la somme de 124 302,76 \$, taxes en sus ;

- le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soit :

- ↵ 93 727.89 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
- ↵ 24 175.35 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-146),
- ↵ 6 399.52 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

ADOPTÉE

2009-07-461

Aide financière – Signature Laurentides – 136, rue Principale Est

ATTENDU QUE

André Rainville, artisan du verre, propose d'accueillir l'organisme «Signature Laurentides» au sein de son établissement sise au 136, rue Principale Est, soit pour l'aménagement d'un lieu administratif et de diffusion des artisans;

ATTENDU QUE

« Signature Laurentides » est un regroupement d'une cinquantaine d'artisans professionnels visant la promotion et la vente de produits des métiers d'art issus de leur production - Ces artisans des métiers d'arts provenant des huit MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE

cette implantation est conforme à la *Politique de soutien culturel de la Ville* et au programme de revitalisation du centre-ville développé par « Rues principales Sainte-Agathe-des-Monts »;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le projet d'André Rainville, artisan et propriétaire de l'immeuble commercial sis au 136, rue Principale Est, qui consiste à accueillir l'organisme « Signature Laurentides » au sein de son établissement.

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 2 500 \$ à l'organisme « Signature Laurentides », payable en un seul versement, conditionnellement à ce que l'organisme s'engage à maintenir ses activités pour une période minimale de deux ans.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-190-00-997.

ADOPTÉE

2009-07-462

Acquisition emprises de rues – Secteur Belvoir – Réseau Plein air Parc des campeurs- Mandat notaire

ATTENDU QUE

dans l'objectif de consolider le réseau de Plein air du Parc des Campeurs, la Ville désire acquérir les emprises de rues de ce secteur ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat à maître Jean-Guy Trottier, notaire, pour la préparation d'un acte d'achat des emprises de rues appartenant à « Peco Realty Inc. », ou « Triad

Laurentian », ou tout autre compagnie propriété de monsieur Peter Cohen, pour la somme symbolique de 1\$.

QUE le conseil s'engage à défrayer le coût de ce mandat au montant de 750 \$, taxes en sus, plus les frais de publication de 117 \$.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-411.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2009-07-463

Comptes payés – juin 2009

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de juin 2009, au montant de 3 481 268,09 \$.

ADOPTÉE

2009-07-464

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-06 - Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2009-07-465

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2009.

ADOPTÉE

2009-07-466

Renouvellement de la marge de crédit – Caisse Populaire Desjardins

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts peut avoir besoin, sur une base ponctuelle, d'une marge de crédit ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit renouveler annuellement cette marge de crédit ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts renouvelle sa marge de crédit, au montant de 3 000 000 \$, auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et le trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2009-07-467

Adoption du règlement 2009-M-140-2 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts exploite un système d'aqueduc et un système d'égouts;

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le 16 octobre 2007, le règlement numéro 2007-M-140 concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté;

ATTENDU QUE

suite à une révision de la réglementation de la Régie du Bâtiment du Québec, afin d'assurer la concordance des articles en référence dans notre « formule de permis » ainsi qu'une précision concernant le « Certificat d'entrepreneur » exigé, il y a lieu de modifier notre règlement;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 6 juillet 2009;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-M-140-2 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté.

ADOPTÉE

2009-07-468

Adoption d'un règlement de concordance au règlement 237-2009 concernant les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles – Demande de délai au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

ATTENDU QUE

suite à l'adoption du règlement numéro 237-2009 concernant les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles, les municipalités faisant partie de la municipalité régionale de comté Les Laurentides ont six mois pour adopter des règlements de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts procède présentement à la révision quinquennale de ses plan et règlements d'urbanisme dont l'adoption est prévue en août 2009;

ATTENDU QUE

le règlement numéro 237-2009 entrera en vigueur après l'adoption des règlements révisés, mais avant leur entrée en vigueur;

ATTENDU QUE

l'intégration immédiate des dispositions du règlement numéro 237-2009 aux règlements révisés entraînerait l'émission d'un avis de non conformité de la part de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE

les règlements révisés contiennent déjà des dispositions similaires relatives aux projets intégrés d'habitation;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adresse une demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire afin de prolonger le délai prévu pour l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides en vigueur exigé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

QUE la demande au Ministre vise à permettre que l'adoption des règlements de concordance au règlement numéro 237-2009 se fasse au plus tard le 30 juin 2010.

ADOPTÉE

kl

Règlement numéro 2009-SQ-39-7 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le r règlement numéro 2009-SQ-39-7 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450).

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-SQ-39-7, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

RESSOURCES HUMAINES

2009-07-469

Acceptation de la démission du surintendant aux Travaux publics

ATTENDU QUE

monsieur Daniel Mailhot, surintendant aux Travaux publics, a présenté sa démission ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la démission de M. Daniel Mailhot, surintendant aux Travaux publics, effective le 10 juillet 2009.

QUE le conseil municipal remercie M. Daniel Mailhot pour son dévouement et les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2009-07-470

Service des travaux publics – Poste de contremaître – Embauche

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a accepté par résolution la démission de M. Daniel Mailhot, surintendant au Service des travaux publics, et qu'il y a lieu de remplacer ce poste par un poste de contremaître;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme M. Yves Roy, au poste de contremaître au Service des travaux publics, effectif en date du 27 juillet 2009.

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Denis Savard, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec M. Roy, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2009-07-471

Rue Saint-Vincent – Changement de direction du sens de la circulation

ATTENDU QUE

suite à une évaluation de la circulation vers le centre ville, il a été déterminé qu'il serait plus avantageux que les voitures circulent sur la rue Saint-Vincent de la rue Préfontaine vers la rue Saint-Donat;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine le changement du sens de la circulation sur la rue Saint-Vincent entre les rues Préfontaine et Saint-Donat et la signalisation installée, indiquant ce changement.

ADOPTÉE

2009-07-472

Adjudication de contrat – Achat de deux camions GMC 4x6 6-roues - Déneigement et voirie / Fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions publiques par son appel d'offres TP-2009-016;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une soumission conforme pour cet appel d'offres ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Travaux publics, accorde à « Boisvert Pontiac Buick Ltée » un contrat pour l'achat de deux camions GMC 2009, 6-roues, conformément à l'appel d'offres numéro TP-2009-016.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée comme suit :

- 5 384.75 \$ au poste budgétaire 1-43-000-50-724 et,
- 135 500 \$ à même le fonds de roulement, remboursé sur une période de 5 ans à compter de 2010.

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-07-473

Adjudication de contrat – Casier d'aménagement interne – Boîte de camion – Service aqueduc - Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-018

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par invitation par son appel d'offres numéro TP-2009-018;

ATTENDU QUE

la Ville a reçue deux (2) soumissions conformes ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Travaux publics :

- autorise l'achat de l'ensemble de casiers d'aménagement interne incluant les accessoires et équipements ;
- accorde à la compagnie « Les Systèmes Mobil Tech » un contrat pour la fourniture d'un ensemble de casiers d'aménagement interne incluant les accessoires et équipements, conformément à leur soumission suite à l'appel d'offres numéro TP-2009-018, pour une somme de 32 500 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE la répartition des mensualités au montant de 673.73 \$, avec des frais de 250 \$ pour la mise en place de ce crédit, soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- Capital : 03-210-00-813
- Intérêts : 02-921-21-843

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires nécessaires.

QUE le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-07-474

Acquisition de casier d'aménagement interne – Boîte de camion – Service aqueduc par contrat de vente à tempérament

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, les biens mentionnés ci-dessous ;

ATTENDU QUE

la Ville reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques ;

ATTENDU QUE

la Ville a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente ;

ATTENDU QUE

la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la Ville contre le vendeur des biens vendus ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts achète de « Mobil Tech », par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, les casiers d'aménagement interne pour la boîte de camion du Service d'Aqueduc, au prix total de 36 684.38 \$ incluant les taxes, moins la ristourne de TPS de 1 625 \$.

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci, si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelés « le solde du prix de vente »), porte intérêt à taux fixe au taux annuel de 5,75% l'an pour toute la durée de l'amortissement.

QUE le solde de prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois.

QUE la Ville accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens.

QUE le trésorier soit autorisé à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-07-475

Adjudication de contrat – Achat de deux systèmes de bennes et d'équipements de déneigement pour deux camions 6-roues

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par invitation par son appel d'offres numéro TP-2009-017;

ATTENDU QUE

la Ville a reçue une (1) soumission conforme ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du directeur des Travaux publics :

- autorise l'achat de deux systèmes de bennes et d'équipements de déneigement pour deux camions 6-roues,
- accorde à la compagnie « Distribution et Services R.G. inc. », un contrat pour l'achat de deux systèmes de bennes interchangeables incluant deux bennes utilitaires, deux bennes à abrasifs et une benne isolée pour béton bitumineux ainsi que deux systèmes d'équipements de déneigement (chasse-neige et aile de côté) pour deux camions 6-roues, conformément à l'appel d'offres TP-2009-017, le tout pour une somme de 155 394 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE la répartition des mensualités au montant de 3 182.65 \$, avec des frais de 250 \$ pour la mise en place de ce crédit, soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- Capital : 03-210-00-812
- Intérêts : 02-921-21-842

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires nécessaires.

QUE le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-07-476

Acquisition de deux systèmes de bennes et d'équipements de déneigement pour deux camions 6-roues – Service des Travaux publics par contrat de vente à tempérament

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec, les biens mentionnés ci-dessous ;

ATTENDU QUE

la Ville reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques ;

ATTENDU QUE

la Ville a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous, tous ses droits dans le contrat de vente ;

ATTENDU QUE

la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la Ville contre le vendeur des biens vendus ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts achète de « Distribution et Services R.G. inc. », par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, de deux systèmes de bennes interchangeable incluant deux bennes utilitaires, deux bennes à abrasifs et une benne isolée pour béton bitumineux ainsi que deux systèmes d'équipements de déneigement (chasse-neige et aile de côté) pour deux camions 6-roues pour le Service des Travaux publics, au prix total de 175 400.98, incluant les taxes moins les ristournes TPS de 7 769.70 \$.
- QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci, si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelés « le solde du prix de vente »), porte intérêt au taux annuel de 5,25 % pour toute la durée de l'amortissement.
- QUE le solde de prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois.
- QUE la Ville accepte la cession du contrat de vente en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens.
- QUE le trésorier soit autorisé à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2009-07-477

Mise aux normes de l'eau potable – Appel d'offres TP-2009-019 - Services professionnels – Nomination du comité de sélection

ATTENDU QUE

le conseil municipal prévoit procéder à la mise aux normes de l'alimentation en eau potable de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

les règles en matière d'appel d'offres de services professionnels prévoient la formation d'un comité de sélection devant analyser les soumissions déposées;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels pour la mise aux normes des installations de production et de la distribution de l'eau potable sur son territoire, à partir du document d'appel d'offres portant le numéro TP-2009-019 ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme messieurs Denis Savard, directeur général, Gilles Chamberland, directeur des services administratifs et Michel Thibault, directeur génie et infrastructures sur le comité de sélection des soumissions.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-07-478

Tarifification – photocopies – Bibliothèque municipale Gaston Miron

ATTENDU QU'

il y a lieu d'ajuster la tarification pour le service de photocopies offert à la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte la grille tarifaire suivante pour le service de photocopies offert à la Bibliothèque municipale Gaston-Miron :

SERVICE	FORMAT	COÛT
Noir et blanc	8 ½ X 11	0,15 \$
	8 ½ X 14	0,15 \$
	11 X 17	0,30 \$
Couleur	8 ½ X 11	1,20 \$
	8 ½ X 14	1,20 \$
	11 X 17	2,40 \$

ADOPTÉE

2009-07-479

Politique familiale - Adoption de la politique et du plan d'action

ATTENDU QUE

la Ville a mandaté un comité pour réaliser une politique familiale ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte la politique familiale et le plan d'action 2009-2012 déposé par le comité de la politique familiale.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-07-480

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2009

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de juin 2009.

ADOPTÉE

2009-07-481

Constat d'infraction au 70 Saint-Vincent – Travaux sans permis – Matricule : 4301-70-3429- Secteur Centre

ATTENDU QU'
aucun permis n'a été délivré pour la rénovation du bâtiment principal sis au 70, rue Saint-Vincent ;

ATTENDU QUE
les travaux décrits ont été réalisés de façon non conforme et sans permis;

ATTENDU QU'
un nouvel usage commercial a lieu dans ce bâtiment ;

ATTENDU QUE
le propriétaire a reçu un avis l'informant de la non-conformité de son projet de rénovation;

ATTENDU QUE
le propriétaire ne veut pas collaborer avec le service de l'urbanisme et environnement et désire conserver son bâtiment tel quel ;

ATTENDU QUE
le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE
le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « 2993040 CANADA INC. », propriétaire de l'immeuble situé au 70, rue Saint-Vincent, portant le numéro de matricule 4301-70-3429, pour cesser l'usage non autorisé et effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de zonage numéro 2002-U21.

ADOPTÉE

2009-07-482

Retrait du constat d'infraction URB-3030 au 490, rue Edelweiss - Certificat de localisation non remis – Matricule 4699-62-5141

ATTENDU QU'
une nouvelle fondation a été érigée pour la construction du nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE
le propriétaire a donné suite au constat d'infraction émis par l'inspecteur;

ATTENDU QU'
un certificat de localisation a été fourni selon la réglementation;

ATTENDU QUE
le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro URB-3030 assigné à « ANDRÉ AMESSE », propriétaire de l'immeuble situé au 490, rue Edelweiss et portant le matricule 4699-62-5141.

ADOPTÉE

2009-07-483

Dérogation mineure au 718, rue du Mirage - Abri d'auto permanent et hauteur d'une remise – Prise en délibéré le 06 juillet 2009

ATTENDU QUE

le propriétaire de l'immeuble sis au 718, rue du Mirage, sur le lot 7A-61 du rang 2 du canton de Beresford, avait déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal possédant déjà un garage et la construction d'une remise d'une hauteur de 6 mètres ;

ATTENDU QUE

lors de la réunion extraordinaire tenue le 6 juillet 2009, le conseil a pris ce sujet en délibéré ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal possédant déjà un garage, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

QUE suite à une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant la construction d'une remise d'une hauteur de 6 mètres, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée, suite au document complémentaire fourni par le propriétaire.

ADOPTÉE

2009-07-484

PIA au 718, rue du Mirage – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 - Implantation en montagne qui consiste en la construction d'un abri d'auto permanent attenant au bâtiment principal.

Le tout tel que montré aux plans #2, #4 et #5 préparés par le propriétaire, ainsi qu'à l'extrait du certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado en date du 15 septembre 1993.

Cette demande est déposée par Benoit Labelle et Caroline Coulombe, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 7A-61 du rang 2 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2009-07-485

Dérogation mineure au 169, chemin Tour-du-Lac - Marge avant secondaire - Prise en délibéré à la séance du 23 juin 2009

ATTENDU QUE

le propriétaire de l'immeuble sis au 169, chemin Tour-du-Lac, sur le lot 16-93 du rang 4 du canton de Beresford, avait déposé une demande de dérogation mineure concernant l'augmentation de la superficie maximum d'un appentis existant annexé au garage ainsi que l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QUE

lors de la séance régulière du 23 juin 2009, le conseil a pris ce sujet en délibéré, suite au dépôt de documents démontrant un préjudice causé par l'augmentation de la superficie maximum d'un appentis existant annexé au garage au propriétaire de l'immeuble contigu visé par la présente dérogation;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge de recul avant à 6,99 mètres,
- l'augmentation de l'empiètement de la galerie avant dans la marge avant à 4,47 mètres,
- l'augmentation de l'empiètement d'un portique dans la marge avant à 2,43 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

QUE suite à une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant

- l'augmentation de la superficie maximum d'un appentis existant annexé au garage à 25,7 mètres carrés,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts refuse la demande formulée.

ADOPTÉE

2009-07-486

PIA au 169, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne - Agrandissement

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement de l'habitation unifamiliale, la rénovation des galeries ainsi que la rénovation de la véranda existante.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur géomètre Peter Rado, portant la minute 12 599 en date du 22 avril 2009, ainsi qu'aux plans et esquisses produits par Anik Daoust en date du 9 mars 2009.

Cette demande est déposée par Jean Larivière et Sophie-Lisa Vallée, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 16-93 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2009-07-487

Retrait du constat d'infraction URB -5060 – 971, chemin de la Montagne - Certificat de localisation non remis – Matricule 4500-80-2495

ATTENDU QU'

une nouvelle fondation a été érigée pour la construction du nouveau bâtiment;

ATTENDU QUE

le propriétaire a donné suite au constat d'infraction donné par l'inspecteur;

ATTENDU QU'

un certificat de localisation a été fourni selon la réglementation;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction portant le numéro URB-5060 assigné à « Eve Cabana », propriétaire de l'immeuble situé au 971 chemin de la Montagne et portant le matricule 4500-80-2495.

ADOPTÉE

2009-07-488

Tournoi de volley-ball plage / Demande de permis de réunion / Délégation de signature

ATTENDU QUE

dans le cadre du tournoi de volley-ball plage qui se tiendra au mois d'août sur la plage Major, la Ville doit obtenir un permis de vente d'alcool pour cet évènement;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- ❖ la demande de permis de réunion, auprès de la « Régie des alcools des courses et des jeux » pour la durée de la tenue du tournoi de volley-ball plage, qui aura lieu les 8 et 9 août, à la plage Major, et,
- ❖ autorise Camille Fugère, assistante responsable des plages, à signer ladite demande pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2009-07-489

Camp d'été - Sûreté du Québec et Club Richelieu La Ripousse – Subvention

ATTENDU QUE

la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides organise pour une douzième année consécutive, son camp d'été, conjointement avec le Club Richelieu « La Ripousse » et comptent accueillir une cinquantaine de jeunes provenant de Sainte-Agathe-des-Monts du 3 au 14 août 2009 ;

ATTENDU QUE

le Conseil désire apporter son appui à cet évènement;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une subvention au montant de 1 000 \$ à l'organisation du « Camp des Jeunes de la SQ des Laurentides ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro SL*5668.

ADOPTÉE

2009-07-490

Poursuite judiciaire – 93 Demontigny – Mandat aux avocats

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu signification d'une requête pour obtention d'une injonction interlocutoire visant à faire exécuter certains travaux et pour ordonnance de mandamus et requête introductive d'instance en réclamation de dommages-intérêts, dans le dossier de la Cour supérieure du district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-006221-096 et qu'elle doit se défendre ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme d'avocats « Prévost, Fortin et D'Aoust », pour défendre les intérêts de la ville dans le dossier de poursuite de la Cour supérieure du district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-006221-096, entre les parties suivantes :

Francine Dubé, demanderesse, Propriétaire et résidante au 93, rue Demontigny

c.

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, défenderesse

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant maximum de 5 000 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro GR*304.

ADOPTÉE

2009-07-491

Demande – Zone scolaire – Chemin du Lac-Quenouille

ATTENDU QUE

la Sûreté du Québec propose un plan pour sécuriser la zone située entre le Camp Jeune Air (P'tit Bonheur) et le Camp Massad, à Val-des-Lacs, jugée dangereuse ;

ATTENDU QUE

le plan proposé par la Sûreté du Québec vise à convertir cette zone en zone scolaire ;

ATTENDU QUE

la zone visée implique trois municipalités, soit Val-des-Lacs, Lac-Supérieur et notre Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte d'entreprendre les démarches conjointement avec les municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur pour obtenir un changement pour ce secteur en zone scolaire.

ADOPTÉE

2009-07-492

Projet d'implantation d'un programme de formation de niveau collégial en soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se définit dans son plan d'action stratégique comme une « ville de services », et pour ce faire, entend supporter ses partenaires socio-économiques dans le développement de leurs activités, lesquelles répondent aux besoins des populations locale et régionale;

ATTENDU

la volonté des partenaires socio-économiques (*Centre local de développement Laurentides (CLD), MRC des Laurentides, Commission scolaire des Laurentides (CSL), Centre de santé et des services sociaux des Sommets (CSSS), CEGEP de Saint-Jérôme, Centre local d'emploi (CLE), le député de Bertrand, M. Claude Cousineau*) de développer l'offre de formation postsecondaire afin de répondre aux besoins des entreprises et des organismes de sa communauté et de favoriser la rétention des jeunes dans notre communauté;

ATTENDU

la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, notamment au plan des soins infirmiers, selon le plan de main-d'œuvre établi par le CSSS des Sommets ;

ATTENDU

le partenariat entre le CEGEP de Saint-Jérôme avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'utilisation de certains locaux d'apprentissage situés au Centre de formation professionnelle des Sommets;

ATTENDU

l'entente avec le CSSS des Sommets et l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides pour augmenter l'offre du nombre de stages pour répondre aux besoins de la CSL des Laurentides et du CEGEP de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE

la première cohorte d'étudiants est prévue pour l'automne 2010 et que la mise en œuvre et la promotion de ce programme doivent être faites dès cet automne;

ATTENDU QUE

les coûts d'implantation prévus sont de 366 935 \$ sur une période de 5 ans et qu'une demande d'aide financière représentant 50% des ces coûts a été déposée à la Ministre de l'éducation pour soutenir ce projet à Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- appuie le projet d'implantation d'un programme de formation de niveau collégial en soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts en collaboration avec la Commission scolaire des Laurentides, le Centre de santé et des services sociaux des Laurentides et le Cégep de Saint-Jérôme;
- s'engage à participer au financement de ce projet conditionnellement à l'engagement financier des autres partenaires pour un montant de 78 000\$ réparti sur cinq ans, ce montant pouvant être moins élevé si le Ministère de l'éducation participe financièrement au projet d'implantation;
- s'engage à verser sa quote-part de l'an 2010, au plus tard le 31 janvier 2010.

QUE le conseil municipal autorise :

- ↳ le trésorier à effectuer le déboursé de cette dépense, au montant maximum de 15 000 \$.
- ↳ le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, les contrats, ententes ou protocoles d'ententes requis, découlant de la présente.

ADOPTÉE

2009-07-493

Chauffeur-opérateurs - Confirmation d'embauche

ATTENDU QUE

la Ville avait besoin d'embaucher deux chauffeur-opérateurs temporaires pour pallier à ses besoins en main d'œuvre pour maintenir le service au département des travaux publics ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine l'embauche de deux employés temporaires, soit monsieur Guy Robillard, effectif en date du 13 juillet 2009 et monsieur Paul Corbeil, effectif en date du 15 juillet 2009, à titre de chauffeur-opérateurs, selon les termes de la convention collective.

ADOPTÉE

2009-07-494

Engagement d'adoption d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec concernant le volet social et communautaire

ATTENDU QUE

la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme « AccèsLogis Québec » programme Logement abordable Québec, volet « social et communautaire », et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière;

ATTENDU QU'

en vertu des articles 3.1.1 et 94.5 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la municipalité doit adresser une résolution signifiant son intention d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire et que celui-ci doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète son intention d'adopter un règlement qui instaurera un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour le programme Logement abordable Québec, volet « social et communautaire » de la Société d'habitation du Québec qui consistera en un crédit de taxe, selon les modalités suivantes :

- ↳ une subvention ou un crédit de taxes correspondant à 75 % du montant des taxes foncières, qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans, pour chaque nouveau projet admissible au programme AccèsLogis Québec programme Logement abordable Québec, volet « social et communautaire » de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à faire parvenir à la « Société d'habitation du Québec », copie de cette résolution et du projet de règlement d'agglomération numéro 2009-AG-023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2009-07-495

Levée de la séance

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

Séance ordinaire du 21 juillet 2009

- 2009-07-451. Adoption de l'ordre du jour
- 2009-07-452. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juin 2009 et de la séance extraordinaire du 6 juillet 2009
- 2009-07-453. Adoption du règlement numéro 2009-AG-022 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 2009-07-454. Appui à La corporation Le Versant d'or – Subvention aux logements abordables
- Avis de motion Règlement numéro 2009-AG-023 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec concernant le volet social et communautaire
- 2009-07-455. Demande d'exemption de taxes – Parents uniques des Laurentides
- 2009-07-456. Renouvellement du bail pour l'utilisation du quai municipal Alouette pour l'amarrage de bateaux – Les Bateaux Alouette inc.
- 2009-07-457. Orages violents du 30 juin 2009 – Refoulements d'égouts et inondations de diverses propriétés – Mandat expert en sinistre
- 2009-07-458. Vente définitive- Terrain acquis lors de la vente pour taxes du 15 mai 2008 – Matricule 4599-77-9978
- 2009-07-459. Travaux carrefour giratoire – Ajustement décomptes progressifs nos.1 à 7
- 2009-07-460. Décompte progressif no 7 – Travaux carrefour giratoire
- 2009-07-461. Aide financière – Signature Laurentides – 136, rue Principale Est
- 2009-07-462. Acquisition emprises de rues – Secteur Belvoir – Réseau Plein air Parc des campeurs- Mandat notaire
- 2009-07-463. Comptes payés – juin 2009
- 2009-07-464. Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-07-465. Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-07-466. Renouvellement de la marge de crédit – Caisse Populaire Desjardins
- 2009-07-467. Adoption du règlement 2009-M-140-2 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté
- 2009-07-468. Adoption d'un règlement de concordance au règlement 237-2009 concernant les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles – Demande de délai au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
- Avis de motion Règlement numéro 2009-SQ-39-7 modifiant le règlement 2003-SQ-39 et ses amendements concernant les nuisances (RM-450)
- 2009-07-469. Acceptation de la démission du surintendant aux Travaux publics
- 2009-07-470. Service des travaux publics – Poste de contremaître – Embauche
- 2009-07-471. Rue Saint-Vincent – Changement de direction du sens de la circulation
- 2009-07-472. Adjudication de contrat – Achat de deux camions GMC 4x6 6-roues - Déneigement et voirie / Fonds de roulement
- 2009-07-473. Adjudication de contrat – Casier d'aménagement interne – Boîte de camion – Service aqueduc - Résultat d'appel d'offres numéro TP-2009-018
- 2009-07-474. Acquisition de casier d'aménagement interne – Boîte de camion – Service aqueduc par contrat de vente à tempérament
- 2009-07-475. Adjudication de contrat – Achat de deux systèmes de bennes et d'équipements de déneigement pour deux camions 6-roues
- 2009-07-476. Acquisition de deux systèmes de bennes et d'équipements de déneigement pour deux camions 6-roues – Service des Travaux publics par contrat de vente à tempérament

- 2009-07-477. Mise aux normes de l'eau potable – Appel d'offres TP-2009-019 - Services professionnels – Nomination du comité de sélection
- 2009-07-478. Tarification – photocopies – Bibliothèque municipale Gaston Miron
- 2009-07-479. Politique familiale - Adoption de la politique et du plan d'action
- 2009-07-480. Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2009
- 2009-07-481. Constat d'infraction au 70 Saint-Vincent – Travaux sans permis – Matricule : 4301-70-3429- Secteur Centre
- 2009-07-482. Retrait du constat d'infraction URB-3030 au 490, rue Edelweiss - Certificat de localisation non remis – Matricule 4699-62-5141
- 2009-07-483. Dérogation mineure au 718, rue du Mirage - Abri d'auto permanent et hauteur d'une remise – Prise en délibéré le 06 juillet 2009
- 2009-07-484. PIA au 718, rue du Mirage – Implantation en montagne – Aménagements extérieurs
- 2009-07-485. Dérogation mineure au 169, chemin Tour-du-Lac - Marge avant secondaire - Prise en délibéré à la séance du 23 juin 2009
- 2009-07-486. PIA au 169, chemin Tour-du-Lac – Implantation en montagne - Agrandissement
- 2009-07-487. Retrait du constat d'infraction URB -5060 – 971, chemin de la Montagne - Certificat de localisation non remis – Matricule 4500-80-2495
- 2009-07-488. Tournoi de volley-ball plage / Demande de permis de réunion / Délégation de signature
- 2009-07-489. Camp d'été - Sûreté du Québec et Club Richelieu La Ripousse – Subvention
- 2009-07-490. Poursuite judiciaire – 93 Demontigny – Mandat aux avocats
- 2009-07-491. Demande – Zone scolaire – Chemin du Lac-Quenouille
- 2009-07-492. Projet d'implantation d'un programme de formation de niveau collégial en soins infirmiers à Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-07-493. Chauffeur-opérateurs - Confirmation d'embauche
- 2009-07-494. Engagement d'adoption d'un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec concernant le volet social et communautaire
- 2009-07-495. Levée de la séance